



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ,  
TENUE PAR VOIE TÉLÉPHONIQUE LE JEUDI 26 MARS 2020.**

M. Étienne Baillargeon	Maire
M. Jean-Guy Carrier, conseiller :	siège n° : 1
M <sup>me</sup> Diane Lebrasseur, conseillère :	siège n° : 2
M <sup>me</sup> Nancy Charpentier, conseillère :	siège n° : 3
M <sup>me</sup> Thérèse Harrisson, conseillère :	siège n° : 4
M <sup>me</sup> Carole Jourdain, conseillère :	siège n° : 5
M <sup>me</sup> Line Larouche, conseillère	siège n° : 6

M. Guy Bouchard, directeur général et secrétaire-trésorier

**Ouverture de la séance**

Le secrétaire-trésorier constate le quorum et déclare ouverte la séance tenue par voie téléphonique.

**Ordre du jour**

1. OUVERTURE D'ASSEMBLÉE
2. Taux d'intérêt applicable sur les comptes de taxes
3. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2020-03-26 OUVERTURE D'ASSEMBLÉE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture de l'ordre du jour par M. Étienne Baillargeon,

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Thérèse Harrisson

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté,

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2020-03-27 TAUX D'INTÉRÊT APPLICABLE SUR LES COMPTES DE TAXES**

**ATTENDU QUE** le règlement 219-13 sur la taxation 2020 prévoit que les taux d'intérêt sont fixés à 12% pour les arriérés de taxes;

**ATTENDU QUE** le taux de pénalité applicable selon l'article 250.1 de la Loi sur la fiscalité municipale est fixé à 5% pour l'exercice financier 2020;

**ATTENDU QUE** l'article 981 du *Code municipal du Québec* permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

**ATTENDU** les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la municipalité désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Diane Lebrasseur

**QUE** le taux d'intérêt sur toute taxe, versement, compensation, pénalité, cotisation, tarif et créance, exigible pour l'année courante et impayée à ce jour soit de 0%.

**QUE** ces taux soient maintenus jusqu'au 31 mai 2020.

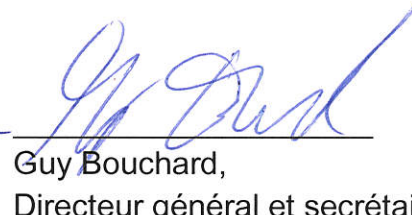
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2020-04-27 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Carole Jourdain, de lever l'assemblée téléphonique



Étienne Baillargeon,  
Maire,



Guy Bouchard,  
Directeur général et secrétaire-trésorier